

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

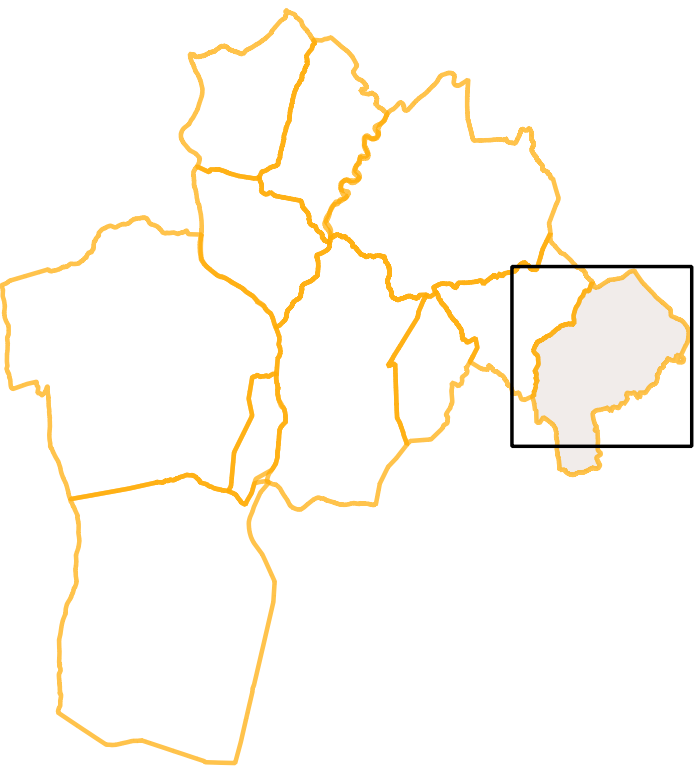


Plan local d'Urbanisme
intercommunal du Pays de Seyssel

Modification N°2

PLAN
N°3-11-a

Commune de
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Edité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste
Territoires
demain

Géomaticien
CICL
Communauté de Communes Usse et Rhône

Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur
https://cadastre.data.gouv.fr/,
mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UE1 Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciale
- UX1 Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrières
- Nc3 Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nc3 Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nc3 Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de Mixité sociale
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Liste des emplacements réservés			
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

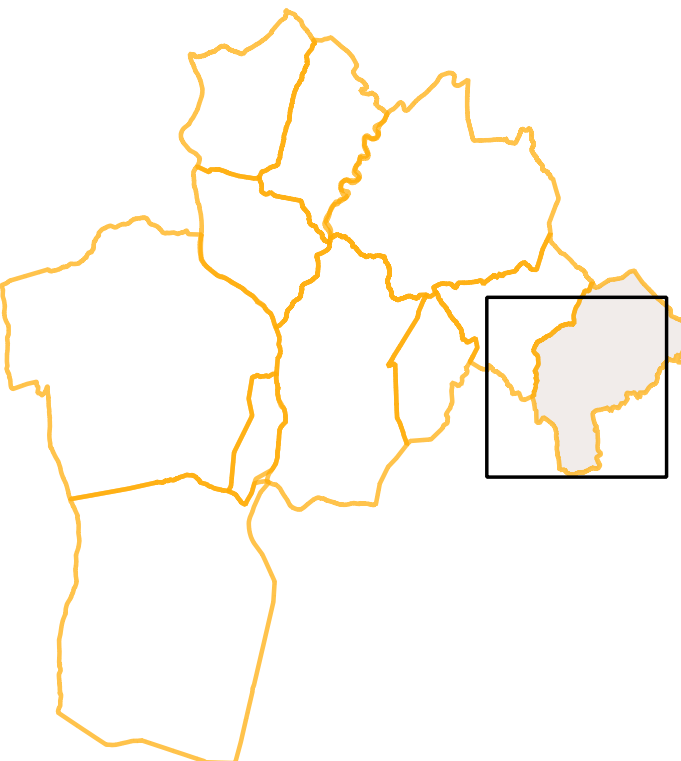


Plan local d'Urbanisme
intercommunal du Pays de Seyssel

Modification N°2

PLAN
N°3-12-a

Commune de
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLUi du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône



M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Edité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste


Géomaticien


Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UE1** Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX** Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciale
- UX1** Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1** Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Aa** Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de carrières
- Nc3** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nc** Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis** Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nc** Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

-  Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

-  Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

-  Périmètre de Mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

-  Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

-  Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
----	-------------	--------------	--------------

